

**CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE****NOTICE D'INFORMATION.**

Exigé pour l'exercice de l'orthophonie, ce diplôme national est délivré par l'Université de Franche-Comté (UFR SMP).

**Le métier d'orthophoniste**

L'orthophonie consiste :

- à prévenir, à évaluer et à prendre en charge, aussi précocement que possible, par des actes de rééducation constituant un traitement, les troubles de la voix, de l'articulation, de la parole, ainsi que les troubles associés à la compréhension du langage oral et écrit et à son expression ;
- à dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer ces fonctions.

L'orthophoniste exerce son activité, soit à titre libéral, soit à titre salarié (secteur public ou secteur privé).

**La formation**

Elle est organisée en cinq années universitaires (Décret n°2013-798 du 30 août 2013 – B.O. n°32 du 5 septembre 2013) dans les 19 centres de formation.

Les études d'orthophonie dispensées à l'UFR SMP de Besançon le sont à temps complet. Elles comprennent des cours théoriques, un enseignement pratique, des séminaires et des stages.

**Les enseignements pratiques et dirigés et les séminaires sont obligatoires.**

Le contrôle des connaissances est effectué chaque semestre sous forme de contrôle continu et d'examens partiels et terminaux.

Les études peuvent être suivies par des **candidats bénéficiant d'un congé individuel de formation ou d'une allocation de formation reclassement. Se renseigner auprès du Conseiller de Formation - UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTÉ - FORMATION CONTINUE : 36 A avenue de l'Observatoire - 25030 Besançon cedex – Tel. : Tél: 03 81 66 61 05 (ou 21 accueil).**

**L'accès aux études**

L'accès aux études en vue de l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophoniste est réservé aux titulaires du Baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence, **sous réserve d'avoir satisfait aux épreuves d'évaluation d'aptitudes prévues par la réglementation.** Le recrutement des étudiants a lieu chaque année.

Les candidats au Baccalauréat de l'année en cours, non encore titulaires de ce diplôme peuvent se présenter à la sélection. L'inscription définitive ne sera validée qu'en cas de succès au Baccalauréat.

**Nous vous rappelons que les conditions d'inscription sont régies par le Décret n°71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités.**

# Epreuves écrites d'admission aux études

*Aucun téléphone mobile n'est autorisé*



**1. - 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves : à MICROPOLIS - 3 bd Ouest 25000 BESANCON (voir plan)**  
**Vendredi 16 décembre 2016 de 13 h. 30 à 16 h. 30 au plus tard - accueil à 13 h. 30**  
(Une pièce d'identité ainsi que la convocation seront exigées)

**Questionnaire à choix multiple (Q.C.M.) (Coefficient 1)**

- Français (grammaire - orthographe - sémantique)
- Culture générale

**(Vous munir impérativement d'un stylo bille ou feutre de couleur noire ou bleue)**

Les 300 premiers candidats et les ex-aequo du 300<sup>ème</sup> seront convoqués au 2<sup>ème</sup> groupe d'épreuves.

**2. - 2<sup>ème</sup> groupe d'épreuves : à UFR SMP – 19 rue Ambroise Paré 25000 BESANCON -**  
**Jeudi 13 avril 2017 de 13 h. 30 à 17 h. au plus tard – accueil à 13 h. 30**  
(Une pièce d'identité ainsi que la convocation seront exigées)

- Orthographe – grammaire (coefficient 1)
- Expression écrite (coefficient 2)

Les copies de l'épreuve "Expression écrite" des candidats ayant obtenu une note inférieure ou égale à 5/20 à l'épreuve d'"orthographe/grammaire" ne seront pas corrigées.

Les candidats seront classés en fonction des notes qu'ils auront obtenues. **Les 180 premiers et les ex-aequo du 180<sup>ème</sup> au deuxième groupe d'épreuves, seront convoqués aux épreuves orales.**

**2. - Epreuves orales : Entretiens avec un jury les 29 et 30 juin 2017 (\*)**

- Epreuves orales d'admission aux études (coefficient 2)  
Une note égale ou inférieure à 5 points sur 20 est éliminatoire

## **Inscription des candidats aux épreuves écrites d'admission aux études**

Les inscriptions se feront en ligne par l'intermédiaire du serveur de l'Université Franche-Comté : <http://www.univ-fcomte.fr> (« Candidature et inscription »)

Les candidats admissibles à l'oral devront, en outre, présenter 3 certificats médicaux le jour de la convocation aux épreuves orales.

- ✓ ORL (voir dernière page du dossier)
- ✓ Ophtalmologiste
- ✓ Médecin généraliste **agréé ARS\*\* (Agence Régionale de Santé)**, attestant que le candidat est physiquement apte à suivre l'enseignement et à exercer la profession d'Orthophoniste

(\*) En raison des contraintes de constitution des jurys, ces dates sont susceptibles d'être modifiées.

(\*\*) Les certificats ne comportant pas la mention « médecin agréé » ne pourront être pris en compte

**CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE**  
**INFORMATIONS SUR LES MODALITES D'ADMISSION**

<b>Inscription</b>	<p>En ligne par l'intermédiaire du serveur de l'Université Franche-Comté : <a href="http://www.univ-fcomte.fr">http://www.univ-fcomte.fr</a> du <b>15 octobre au 6 novembre 2016</b> (inclus)</p> <p>Frais de dossier : <b>80 euros</b> (aucun remboursement ne sera effectué au cas où le candidat ne se présenterait pas ou en cas d'élimination)</p>
<b>Numerus Clausus</b>	<b>25 étudiants en 2016</b>
<b>Epreuves de sélection</b>	<p>1<sup>er</sup> groupe d'épreuves : <b>vendredi 16 décembre 2016.</b></p> <p>2<sup>ème</sup> groupe d'épreuves : <b>jeudi 13 avril 2017.</b></p> <p>Entretien avec un jury : <b>29 et 30 juin 2017</b></p>
<b>Durée des études</b>	5 ans.
<b>Droits et frais de scolarité</b>	<p><b>Pour 2015-2016 : 554,10 euros</b> (auxquels s'ajoutent 215 euros au titre de la cotisation Sécurité Sociale régime étudiant et éventuellement une mutuelle complémentaire).</p> <p><b>Il faut également prévoir un "BUDGET"</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pour les stages</b> (déplacement, hébergement et nourriture).</li> <li>- <b>Pour le mémoire de fin d'études</b> (recherches documentaires, impression, reliure, etc.)</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<p>- Les candidats admissibles à l'entretien pourront consulter leurs résultats sur le site web de l'Université de Franche-Comté (<a href="http://www.univ-fcomte.fr">www.univ-fcomte.fr</a>), <b>le 5 juillet 2017</b></p> <p><b>Après l'entretien tous les candidats, même non admis, seront informés par courrier du résultat final les concernant.</b></p>

Hébergement, s'adresser à : Office du tourisme au 03.81.80.92.55

**Le centre de formation en Orthophonie de Besançon ne dispose pas d'annales.**  
**Aucune information ni aucun résultat ne seront donnés par téléphone.**  
**Aucun renseignement concernant le logement ou les transports ne sera donné par le secrétariat**

## CERTIFICAT MEDICAL



**A apporter impérativement lors de l'entretien**



*MEDECIN OTO-RHINO-LARYNGOLOGISTE*



**NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :**



Audiogramme :



Motricité du voile :

Examen des cordes vocales :

CONCLUSIONS

Date, signature et cachet du médecin ORL consulté :

---



## CERTIFICAT MEDICAL



**A apporter impérativement lors de l'entretien**



*MEDECIN OPHTAMOLOGISTE*



**NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :**



VISION ŒIL DROIT :

avec correction

sans correction

VISION ŒIL GAUCHE :

avec correction

sans correction

FOND D'ŒIL :

TONOMETRIE :

CONCLUSIONS :

Date, signature et cachet du médecin ophtalmologiste consulté :

